

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00230

Numéro SIREN : 414 563 262

Nom ou dénomination : AU RELAIS TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2022 sous le numéro de dépôt 7166

AU RELAIS TELECOM
Société par actions simplifiée au capital de 430 000 euros
Siège social : 57 avenue de l'Europe - 60280 VENETTE
414 563 262 RCS COMPIEGNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille-vingt,
Le 1^{er} septembre,
A 9 heures,

La société FCP INVEST, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, ayant son siège social 57, Avenue de l'Europe - 60280 VENETTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 878 791 243, représentée par son Président, Monsieur Christophe PILLARD, Associée Unique de la société AU RELAIS TELECOM,

En présence de Monsieur Christophe PILLARD, Président de la Société, et de Madame Fanny PILLARD, Directrice Générale de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique prenant acte de la démission de Monsieur Christophe PILLARD de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société FCP INVEST
Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 euros,
Dont le siège social est 57, Avenue de l'Europe - 60280 VENETTE,
Immatriculée au RCS de COMPIEGNE sous le n°878.791.243.

La société FCP INVEST sera représentée par ses représentants légaux, tels qu'ils sont mentionnés sur son extrait KBIS.

Monsieur Christophe PILLARD, au nom de la société FCP INVEST qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

af

FP

SECONDE DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la SAS FCP INVEST
Monsieur Christophe PILLARD

